



Voies d'évacuation

Liste de contrôle

Dans votre entreprise, les postes de travail, les locaux et les bâtiments peuvent-ils être toujours évacués rapidement et en toute sécurité?

Un incendie ou tout autre événement indésirable peut mettre en danger la vie des personnes présentes.

Les principaux dangers sont:

- le feu, la fumée, les fuites de gaz ou d'eau
- les voies d'évacuation inutilisables
- la perte d'orientation dans l'obscurité

Cette liste de contrôle vous permettra de mieux maîtriser ces dangers.

1. Remplissez la liste de contrôle.

Si vous avez répondu «non» ou «en partie» à une question, des mesures s'imposent. Veuillez les noter à la dernière page.

Si une question ne s'applique pas à votre entreprise, il y a tout simplement lieu de la barrer.

2. Mettez en œuvre les améliorations nécessaires.

Conception des voies d'évacuation

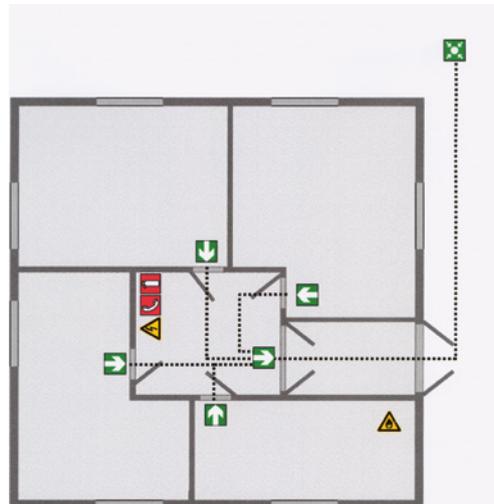
- 1 Le **concept de vos voies d'évacuation** a-t-il été approuvé par les autorités (inspection cantonale du travail, police du feu)?
- oui
 non

Les voies d'évacuation relèvent du champ d'application de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8).

- 2 L'**état des voies d'évacuation** correspond-il toujours au concept approuvé?
- oui
 non

- 3 En cas de **réaménagement** et de transformation de vos locaux, les autorités ont-elles été consultées?
- oui
 non

- 4 Le concept actualisé de vos voies d'évacuation est-il **consigné** (par ex. plans d'évacuation par étage)?
- oui
 non



1 Plan d'étage avec indication des chemins de fuite et du matériel de secours.

Etat des voies d'évacuation

- 5 Les **plans d'évacuation** sont-ils affichés aux endroits stratégiques? (Fig. 1)
- oui
 non

- 6 Les voies d'évacuation sont-elles **fléchées clairement** et équipées des signaux de signalisation prévus à cet effet? (Fig. 2 à 4)
- oui
 en partie
 non

- 7 Les voies d'évacuation (portes et passages) sont-elles **dégagées** et libres de tout obstacle?
- oui
 en partie
 non
- La largeur libre des voies d'évacuation à l'intérieur des bâtiments doit être d'au moins 1,2m.

- 8 Les voies d'évacuation peuvent-elles être empruntées **sans risque**?
- oui
 en partie
 non
- Voir liste de contrôle «Voies de circulation pour piétons» (www.suva.ch/67001.f).

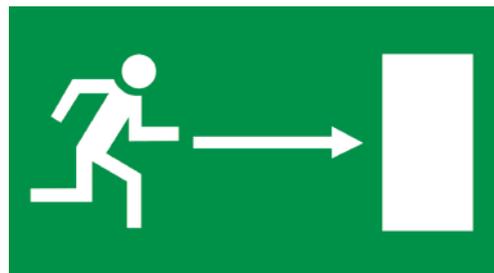
- 9 Les **portes** situées sur le trajet des issues de secours peuvent-elles être ouvertes sans clé et dans le sens de fuite à tout moment? (Fig. 3)
- oui
 en partie
 non

- 10 Les personnes ont-elles la possibilité de fuir facilement depuis le **sous-sol** et les **étages** (par ex. dans deux directions) en cas d'incendie?
- oui
 en partie
 non

- 11 L'**éclairage** des voies d'évacuation est-il en bon état?
- oui
 non

- 12 En cas de **panne de courant**, les voies d'évacuation sont-elles facilement reconnaissables?
- oui
 non

- Signaux phosphorescents (fig. 4 et 5)
- Si nécessaire: éclairage de secours (fig. 6)



2 Signaux indiquant les voies d'évacuation.



3 Voie d'évacuation avec porte s'ouvrant dans le sens de fuite.

13 Cette signalisation est-elle toujours en place et **en bon état**? oui non

14 Les instructions à suivre en cas d'incendie sont-elles toujours en place dans les **lieux particuliers** (par ex. dans les ascenseurs)? oui non

Organisation, formation, comportement

15 L'utilisation des voies d'évacuation est-elle intégrée dans le **plan de formation** de votre plan d'urgence? oui en partie non
Voir liste de contrôle «Plan d'urgence» (www.suva.ch/67062.f).

16 Les **collaborateurs temporaires** et les **tiers intervenant dans votre entreprise** sont-ils informés des règles à observer en cas d'évacuation? oui en partie non

17 Un **responsable** contrôle-t-il périodiquement les voies d'évacuation ainsi que les dispositifs de sécurité correspondants (éclairage, portes des sorties de secours, portes coupe-feu)? oui non

18 Les **instructions** et les **contrôles** sont-ils consignés? oui en partie non

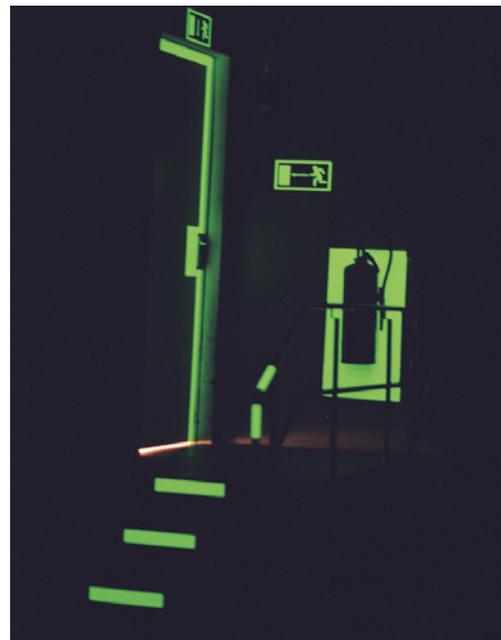
19 Les supérieurs contrôlent-ils le **respect des règles de sécurité établies** et corrigent-ils les lacunes? oui non

Exemples de points à contrôler:

- passages et voies d'évacuation dégagés
- ouverture et bon fonctionnement des portes



4 Exemple de fléchage avec bandes phosphorescentes (situation de jour).



5 Exemple de fléchage avec bandes phosphorescentes (situation de nuit).

Infos complémentaires

- Directives pour la sécurité au travail (CFST), art. 20 et 35 OPA, www.directives.cfst.ch
- Ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8: Voies d'évacuation), www.admin.ch
- Commentaire de l'ordonnance 4 relative à la loi sur le travail (art. 8, chap. 2), www.seco.admin.ch (saisir Commentaire de l'OLT 4 dans le champ de recherche)
- Commentaire de l'ordonnance 3 relative à la loi sur le travail (art. 15: Eclairage), www.seco.admin.ch (saisir Commentaire de l'OLT 3 dans le champ de recherche)

Si vous avez constaté d'autres aspects concernant ce thème dans votre entreprise, notez également au verso les mesures qui s'imposent.



6 Exemple d'éclairage de secours.

Liste de contrôle remplie par: _____

Date: _____

Signature: _____

Emplacements contrôlés: _____

N°	Mesure à mettre en œuvre	Délai	Responsable	Mesure exécutée		Remarques	Contrôle	
				Date	Visa		Date	Visa

Prochain contrôle le: _____

(recommandé: tous les 6 mois)

→ Renseignements: tél. 021 310 80 40, service.clientele@suva.ch
Téléchargement et commandes: www.suva.ch/67157.f